

## ABONNEMENTS

Belgique: fr. 25-00.—Étranger: fr. 28-00 (Port en sus.)

L'Année parue :

Belgique: fr. 30-00.—Étranger: fr. 33-00 (Port en sus.)

## L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

## ANNONCES &amp; RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser rue Cans, 22,

BRUXELLES.

DIRECTION—ADMINISTRATION :

Rue Cans, 22, Ixelles.

DIRECTION—RÉDACTION :

Rue des Quatre-Bras, 5, Bruxelles.

— 7 —

Bruxelles, Février 1877.

## SOMMAIRE :

*Le tracé des voies publiques.* Discours prononcé par Monsieur H. Beyaert au conseil communal de Bruxelles. — *Excursion de la Société centrale d'Architecture, à Boisfort.* — *Correspondance.* — *Bibliographie.* — *Faits divers.* — *Bordereau de prix :* Charpente et Menuiserie.

## Le tracé des voies publiques.

Le *Bulletin communal* nous apporte le compte rendu *in extenso* d'une séance du conseil communal. Un débat intéressant s'est élevé à propos de la ligne droite et de la ligne courbe, dans le tracé des rues.

M. Beyaert, qui préfère la ligne courbe, a prononcé un discours très intéressant dont voici un extrait :

Messieurs, depuis environ deux siècles et demi, tous les travaux de voirie que l'on exécute sont tracés d'après un principe invariable : la ligne droite et la symétrie ; on procède ainsi non seulement dans notre pays, mais en France, en Allemagne, en Angleterre, et je crois pouvoir dire que, à de rares exceptions près, ce principe a dicté le tracé des rues et des places publiques dans le monde entier. Notre quartier Léopold en est un échantillon assez important : on y voit des rues constamment droites, parallèles les unes aux autres et coupées en équerre par d'autres rues également droites ; les places publiques y sont parfaitement régulières, s'il y a une rue dans un angle, vous en trouvez aussi une dans l'angle opposé ; si sur ces places il y a un monument il se trouve mathématiquement au milieu d'un des côtés, et pour que l'œuvre soit complète, en face de ce monument, il faut qu'il y ait une large rue allant, par monts et par vaux, à perte de vue ; comme je viens de le dire, depuis bien longtemps, on fait partout la même chose. On pourrait conclure de là que partout on fait bien et que par conséquent on n'a pas tort de se laisser aller à cet entraînement général.

Eh bien, messieurs, tel n'est pas mon avis, et je crois que généralement l'on a tort.

En effet, si depuis deux siècles et demi l'on a cette manière de voir, pendant un grand nombre de siècles on en a eu une tout autre, et il est à remarquer que c'est pendant cette longue suite de siècles que l'on a construit ces monuments si remarquables pour la restauration desquels nous dépensons des millions.

Nous avons dans notre pays une de ces villes anciennes presque intacte : c'est Bruges.

Bruxelles possède quelques artères anciennes d'un tracé très artistique et que je considère comme des monuments ; une des plus remarquables est le Marché aux-Poulets.

Depuis quelques années, l'on a adopté un plan de rectification du Marché-aux-Herbes, et c'est ainsi que l'on voit, près de la rue de la Colline, une maison dont la façade, refoulée entre les deux maisons voisines, indique l'alignement futur de la rue à réaliser au fur et à mesure des reconstructions.

Au moment où cet arrêté fut pris, le Marché-aux-Poulets échappa au marteau du redressement ; mais il paraît que ce n'était qu'un oubli, et l'Administration des ponts et chaussées le répare aujourd'hui en nous proposant pour cette partie de la grande voirie ce qui a reçu un commencement d'exécution au Marché-aux-Herbes.

Je reconnais que les nécessités d'aujourd'hui ne sont pas celles d'autrefois, et j'ai déjà prouvé en section que je suis partisan des voies larges ; quand il s'est agi de nous prononcer sur deux ou trois largeurs différentes, je n'ai pas hésité à opter pour la plus grande. — Vous voyez donc, Messieurs, que je comprends que les rues doivent satisfaire aux besoins de notre époque.

— 8 —

Mais faut-il pour cela sacrifier complètement le caractère particulier que chaque ville possède ?

Je ne le crois pas, et je le crois d'autant moins que je vois dans certaines villes des voies très larges qui suffisent amplement aux besoins de la circulation, et qui me satisfont complètement comme artiste ; par exemple : la place de Meir à Anvers, la rue de Fer à Namur, et le quai d'Avroi à Liège, qui, certes, répondent largement aux nécessités modernes.

Le gouvernement est d'avis que le Marché-aux-Poulets est trop étroit, tout au moins dans une partie de son parcours ; je me rallie à sa manière de voir, mais je crois qu'en élargissant il faut éviter d'altérer plus que de besoin le caractère particulier de cette belle artère. Malheureusement le respect de ce qui existe n'est pas ce qui a guidé l'auteur de la rectification proposée, car je vois d'ici que d'un seul coup de règle on abat presque tout un côté de la rue. La règle aujourd'hui tient lieu d'imagination ; ne pourrait-on pas la mettre un peu au repos pour céder la place à l'imagination et à l'originalité artistique qui étaient les principes de nos ancêtres, principes avec lesquels ils ont su donner à chaque rue et à chaque place un cachet spécial ?

Ainsi que je l'ai exposé plus haut, notre Quartier-Léopold est presque la perfection du principe moderne ; eh bien, même en faisant abstraction de l'opinion des artistes, je ne rencontre personne qui trouve que ce quartier soit d'un aspect réjouissant ; au contraire, tout le monde le trouve ennuyeux et en blâme le tracé. Partant de là, il est assez étonnant que, depuis plus de trente-quatre ans que j'habite Bruxelles, on n'y ait fait que des rues à l'instar de ce quartier. Je n'ai pas encore vu décréter une seule rue courbe ou sinueuse, alors même qu'il y avait avantage à adopter cette forme ; non, ce sont toujours des rues droites traversées le plus possible à angle droit par d'autres rues droites.

Il résulte de là que lorsque nous circulons dans les nouveaux quartiers de Bruxelles et de ses faubourgs, il nous est difficile d'y trouver notre chemin.

Moi, qui habite le Quartier-Léopold depuis plus de vingt ans, il m'arrive de me tromper de rue, et je crois que tout le monde est dans le même cas.

Il y a des villes qui sont entièrement bâties d'après ce principe, par exemple : Turin ; or, Messieurs, avez-vous jamais entendu dire par personne que Turin soit une belle ville ? — Manheim, c'est un vrai damier ; aussi, quand vous avez vu une rue par un de ses bouts, vous avez vu toute la ville, car c'est toujours la même chose.

A Carlsruhe, on trouve le sublime du genre ; la ville tout entière représente un éventail, toutes les rues formant rayons convergent vers le dôme du château, de sorte que, de n'importe laquelle de ces rues, vous apercevez toujours le même monument ; c'est la perfection du genre moderne, mais c'est aussi le comble du genre ennuyeux.

Quand, au contraire, on a vu des villes pittoresques comme Prague et Nuremberg, on en conserve le meilleur souvenir ; on en revient pénétré d'enthousiasme et l'on ne peut assez en louer l'extrême originalité.

En outre, n'est-il pas fatigant pour la vue d'apercevoir à l'extrémité de ces longues artères droites constamment la même silhouette.

La plus belle construction a tout à perdre à cette épreuve ; en voici un exemple :

L'hôtel-de-Ville de Louvain est incontestablement dans son genre un des plus beaux monuments de notre pays. Il est évident que l'architecte qui l'a créé, et qui a fait preuve d'un talent hors ligne, en a disposé tous les éléments pour la place qu'il occupe ; il est fait à l'échelle de la distance perspective à laquelle il se trouve, ou, pour mieux dire, à laquelle il se trouvait. On ne voyait pas de loin ce bijou architectural ; on débouchait sur la place où il est construit tout à fait à l'improviste et son aspect impressionnait vivement.

Or, l'administration communale de Louvain (je parle de celle d'il y a dix ans ou quinze ans) a trouvé que l'artiste qui a

— 9 —

produit cette merveille artistique a fait un pas de clerc en plaçant si maladroitement son œuvre et elle lui a donné un brevet d'incapacité en perçant devant l'Hôtel-de-Ville une rue droite d'au moins quinze cents mètres de longueur !

Que résulte-t-il de cette singulière correction ? C'est que l'on aperçoit l'Hôtel-de-Ville à une distance telle qu'il est impossible de distinguer ce qui en fait le principal mérite ; et quand on arrive à la distance convenable, il n'y a plus aucune surprise, il ne reste qu'une espèce de lassitude de la vue. C'est déplorable ! On peut dire que ce splendide monument est une victime de la ligne droite.

En protestant comme je le fais, je ne suis que l'écho d'un revirement vers des principes plus artistiques qu'on n'enfreint en rien les conditions de circulation et d'hygiène auxquelles nous sommes astreints de nos jours.

Dans un de mes voyages, j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de l'honorable syndic de Florence, M. Peruzzi. Il a eu l'amabilité de me faire voir lui-même sa ville et de m'expliquer de quelle manière on y a procédé aux travaux d'extension. J'ai constaté qu'après avoir tracé une série de rues interminables, toujours droites, on a reconnu que l'on se trompait ; aussi le nouveau quartier qui se construit sur la rive de l'Arno, est-il conçu d'après le système ancien, tout en satisfaisant aux lois du dix-neuvième siècle.

Il n'y a rien qui doive nous empêcher de suivre cet exemple : faisons des rues larges, excessivement larges si l'on veut, et nous arriverons, grâce au luxe que l'on déploie aujourd'hui dans les façades, à de splendides résultats.

Il est à remarquer que, d'après les règles de la perspective, les façades disposées sur une ligne droite ne se voient pas, tandis que dans les rues sinueuses on les voit toutes. Ainsi les façades des hôtels du quartier Léopold produiraient-elles un bel effet, si elles étaient rangées sur des lignes galbées.

Il y a certes peu de villes où les particuliers se soient imposés des sacrifices aussi grands pour l'embellissement de la voie publique qu'à notre nouveau boulevard ; eh bien, je regrette de devoir déclarer que l'effet d'ensemble qui a été obtenu n'est pas en rapport avec l'argent dépensé ; ces belles constructions se perdent dans les lignes trop fuyantes, et l'œil ne s'y arrête pas.

La destruction du caractère ancien des rues doit être considérée comme un acte de vandalisme exactement au même titre que la démolition des monuments du moyen âge et leur remplacement par ces constructions cubiques qui nous déplaisent tant aujourd'hui.

Comme je vous l'ai dit, une vive réaction s'opère contre l'abus des rues droites et des places régulières, et il ne faudra pas un très grand nombre d'années pour que l'idée nouvelle ait captivé tous les esprits.

Nous nous rappelons presque tous que, dans notre enfance, l'architecture ogivale était considérée comme un art barbare, aussi ne respectait-on guère les produits de cette époque.

Cette réflexion peut paraître une exagération pour certaines personnes, mais voici un fait historique qui prouve avec quelle rapidité certaines réactions peuvent s'opérer aussi bien dans le domaine de l'art que dans tout autre :

Par dépêche du 13 vendémiaire an VII (octobre 1799), c'est-à-dire à la veille du dix-neuvième siècle, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes (notre province d'Anvers) proposa au gouvernement de la République la vente et la démolition de la tour de Notre-Dame d'Anvers ! Cette proposition n'eut pas de suite, grâce surtout aux protestations énergiques et aux instances de trois ou quatre citoyens d'Anvers.

Moins de quarante ans après cette proposition de vandale, le sentiment public s'était si bien réconcilié avec les produits du moyen âge que partout l'on était en pleins travaux de restauration et qu'il suffisait qu'une construction quelconque pût exhiber un extrait de naissance antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle pour trouver grâce devant une velléité de démolition.

Or, Messieurs, il n'y aurait rien d'étonnant, et notez que



c'est ma conviction personnelle, que, en moins de cinquante ans, le même revirement se fût opéré en faveur des rues et places anciennes. De même que l'on recherche aujourd'hui jusqu'au moindre document qui puisse aider à rétablir les monuments du moyen âge dans leur état primitif, de même aussi on recherchera avec soin tous les documents qui pourront aider à la restauration de certaines voies publiques.

Il n'y aura rien d'étonnant alors à ce que *rectification d'alignement* signifie exactement le contraire de ce que ces mots disent aujourd'hui ; on corrigera les alignements droits créés de nos jours, et j'espère même que l'on ne négligera pas le quartier Léopold. Puissé-je à ce moment occuper encore la place à laquelle je me trouve, je me vengerai avec usure !

Que l'on demande aujourd'hui à Berlin si l'on a bien fait de n'y décréter que des rues droites et des places régulières ? Je crois pouvoir dire que là aussi le règne de la ligne droite est fini, chacun y comprend que, grâce à ce détestable parti pris, l'on a fait de Berlin une ville ennuyeuse.

Le discours de M. Beyaert est digne d'être médité, car pour tous ceux qui connaissent celles de nos villes que les pioches du 19<sup>e</sup> siècle n'ont pas encore bouleversées, il est incontestable que l'aspect de nos vieilles cités flamandes a un bien autre caractère, est bien plus pittoresque que nos villes nouvelles, que nos quartiers récemment construits ou transformés ; il suffit pour cela de parcourir certains quartiers d'Anvers, de Malines, de Gand et surtout de Bruges.

Non seulement le système des rues droites, quand même, est condamnable de haut titre au point de vue artistique, mais il l'est encore au point de vue d'hygiène ; combien n'avons-nous pas de rues éminemment désagréables en toutes saisons, dans lesquelles la circulation est rendue pénible par un soleil qui y tombe d'aplomb et qui, sur toute sa longueur, n'offre point d'ombre, ou par la bise glaciale qui frappe avec une force multipliée par les 1500 ou 2000 mètres qu'elle a parcourus sans rencontrer d'obstacle.

Comme l'a dit M. l'architecte Beyaert au Conseil communal, si depuis deux siècles environ on préconise le système en honneur aujourd'hui et qui fait la joie des spéculateurs, pendant bien des siècles l'on fit autrement sans songer à s'en plaindre.

A Rome, sous Auguste et sous Tibère, les rues étaient en général irrégulières, tortueuses, mais le plus sérieux défaut qu'on leur imputait était d'être étroites et montueuses en beaucoup d'endroits (1). (Elles n'avaient guère que dix mètres et même moins de largeur.)

Dans toute la Gaule ancienne, les villes qui s'élevèrent si nombreuses au 10<sup>e</sup> et au 11<sup>e</sup> siècle n'étaient qu'une agglomération confuse de masures construites en branchages et en argile, couvertes en chaume et bordant des rues étroites, irrégulières, sans pavé.

Cet état de choses dura jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle ; nous voyons paver, mais non régulariser et élargir, en 1339, la rue actuelle de Bruxelles à Louvain (2). Mais ce n'est guère que pendant le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle que cessa une situation qui devait faire de nos villes de véritables foyers pestilentiels ; les magistrats s'occupèrent très fréquemment à cette époque d'y porter remède en se préoccupant même du mode de construction ; des édits de 1416 (Gand) 1391, 1394, 1413 et 1503 (Anvers) ; 1448 (Bruxelles) ; — 1567 Louvain, 1543 (Tournay) défendent les constructions en bois.

Comme on le voit par ces dates, les édits étaient fréquents, mais le zèle des habitants ne correspondait pas à celui des magistrats ; la fréquence même de ces arrêtés prouve combien ils étaient mal observés, et que la police de la voirie avait acquis une grande importance ; cependant le 16<sup>e</sup> siècle, et après lui le 17<sup>e</sup>, nous ont laissé les rues contournées, accidentées qui donnent à quelques-unes de nos villes un aspect éminemment artistique, tout de pittoresque et d'inattendu.

Certes, c'est une erreur profonde que ce principe qui a conduit à donner aux édifices des perspectives de 1500 à 2000 mètres au moins ; c'en est une plus grande encore de ne plus se préoccuper, comme nos ancêtres, des véritables principes qui doivent décider du tracé d'une artère, d'une voie de communication : la direction, pour obtenir le trajet le plus court ; la conformation du sol, qui vient corriger le tracé par la détermination des pentes et des rampes ; enfin l'orientation qui vient ou confirmer ou modifier, car il ne s'agit pas seulement d'obtenir un tracé, le plus court, des pentes et des rampes faibles, mais encore des rues, des avenues où l'on ne soit frappé pendant

(1) Suétone.

(2) De Reiffenberg. — Statistique ancienne de la Belgique, P. 104.

tout le jour : en hiver, par la bise dont l'impétuosité est multipliée par le chemin parcouru sans obstacle ; — en été, par les rayons d'un soleil d'aplomb qui ne porte d'ombre qu'aux reverbères.

Nous nous rallions donc entièrement à l'opinion de M. Beyaert, exprimée d'une façon si remarquable dans le discours que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs.

### Excursion au château de M. Charles-Albert, à Boitsfort.

#### RAPPORT.

La Société Centrale d'Architecture s'est rendue à Boitsfort pour visiter le château de M. Charles-Albert. C'est la seconde excursion qu'elle fait à ce château et, comme à la première, son propriétaire nous reçut avec une affabilité dont la Société gardera longtemps le souvenir. Après quelques paroles de bienvenue adressées à la Société par M. Charles-Albert, les membres purent tout à leur aise admirer les beautés artistiques qui font de ce château non pas une habitation particulière, mais un véritable musée.

Nous avions là sous nos yeux une des plus belles époques de notre histoire architecturale : la renaissance flamande en un mot ; ce style qui n'étant pas toujours à l'abri de la critique n'en plait pas moins par ses formes accidentelles et ses détails d'un travail et d'un fini qui ont fait la réputation de nos artistes du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le château de M. Charles-Albert, construit il y a quelques années à peine, nous montre une œuvre telle que le XVI<sup>e</sup> siècle eût pu nous la laisser, c'est-à-dire avec toutes les ajoutes faites à différentes époques, et qui, malgré cela, forme un tout pittoresque et harmonieux.

La silhouette du château est dominée par une grande tour circulaire, en briques, située à l'angle ; elle paraît plus ancienne comme date que les autres parties. Les trois étages sont nettement accusés ; une galerie terminée par une flèche pointue couronne très-bien cette tour.

La façade principale, également en briques, où se trouve l'entrée, est terminée par un grand pignon à gradins. L'entrée est accusée par un avant-corps en pierre blanche avec ordres superposés et terminé par un pignon orné : elles est d'un dessin remarquable ; ses proportions et ses détails en font un petit chef-d'œuvre ; le style cherché et détaillé paraît d'une époque plus récente que la tour. Le petit hors-d'œuvre, ou annexe, en bois, du rez-de-chaussée, complète bien cette façade, qui sans cela serait un peu lourde ; il donne à l'ensemble un caractère élégant et pittoresque.

La façade latérale est plus belle comme lignes architecturales ; une galerie en bois forme un couronnement très-heureux ; une petite window, en bois, à pans coupés, décore également cette façade ; elle est de toute beauté. Citons également, pour cette façade, le petit avant-corps en pierre qui forme l'entrée des cuisines ; les détails sont, comme l'ensemble, travaillés d'après les types de l'époque.

La façade postérieure où se trouve une galerie n'est pas la moins belle, quoique plus simple que les deux autres ; en général, ces trois façades bien distinctes les unes des autres sont bien en harmonie avec l'ensemble ; les couronnements sont, chose rare, bien étudiés et font très-bon effet.

L'aspect général du château est beau comme couleur ; la brique, la pierre blanche et la pierre bleue s'harmonisent très-bien, mais malheureusement ce n'est que de la peinture, c'est-à-dire du trompe-l'œil. Si c'est dans un but de conservation, pourquoi s'est-on amusé à peindre chaque brique une par une ; pourquoi a-t-on peint les pierres ; est-ce là une manière de faire de nos artistes du XVI<sup>e</sup> siècle ?

Il est à espérer que M. Charles-Albert qui a si intelligemment édifié ce monument rétrospectif a été forcé d'avoir recours à ce moyen par l'idée de conservation et qu'une fois entré dans cette voie il a été conduit à badigeonner aussi bien la pierre de taille que la brique ou la pierre blanche, mais....

Des terrasses avec balustrades ou grillage entourent ce château, celle de la façade principale est bien traitée ; les balustres sont comme galbe et comme détails bien vrais de style.

Il n'est pas jusqu'au jardin auquel M. Charles-Albert n'ait cherché à donner le cachet des anciens parterres flamands.

Les chaises de jardin où les noms de Micken, Jefken, Trintschen, etc., inscrits sur les dossiers montrent jusqu'à quel point les traditions ont été observées.

Cette manière de faire s'accuse encore davantage à l'intérieur où la décoration, qui est d'une grande richesse, se prêtait mieux pour caractériser les différentes époques de la Renaissance flamande qui nous a laissé beaucoup de documents sur cette partie de l'art architectural.

Le vestibule avec ses hauts lambris et ses voûtes en ogives faits de planches de sapin rappelle assez bien l'époque de transition c'est-à-dire vers l'an 1500. De fines peintures transparentes faites avec des acides décorent toutes les boiseries ; des trophées d'armures complètent très-bien la décoration de ce vestibule.

Le vestibule donne accès : au fond dans la salle à manger, à droite dans le salon et à gauche vers le grand escalier.

La salle à manger nous montre la renaissance flamande à son apogée, c'est-à-dire vers l'an 1550.

La richesse de la décoration n'enlève rien au bon effet et à l'harmonie des masses architecturales de cette pièce ; elle lui donne au contraire un aspect de confort qui plait beaucoup.

La cheminée, avec son grand foyer où brûlaient des bûches, est très-bien traitée ; quatre colonnes en marbre en forment les pieds droits ; une frise ornée de bas-reliefs avec corniche en bois de chêne la couronne. Le fond du foyer est garni de faïences entourant un panneau en fonte, orné, datant de l'époque. Les accessoires tels que chenêts, crémaillères, landiers, etc., sont pour la plupart de l'époque ou travaillés d'après les types que nous possédons encore.

Le lambris en vieux bois de chêne qui entoure toute la salle est orné de peintures sur fond noir imitant les tissus anciens.

La décoration principale est formée par les grands gobelins peints d'après des originaux existant au musée de Cluny ; l'imitation est merveilleuse.

Le plafond formé de solives moulurées reposant sur de grandes poutres, est assez simple comme construction ; rehaussé par des peintures décoratives, il fait très-bon effet.

Les fenêtres exactement reproduites d'après des originaux existant encore dans certaines habitations flamandes, sont bien combinées ; elles forment une fermeture solide et pratique. Les châssis sont pourvus de petits volets en vieux bois de chêne se repliant en deux à l'intérieur et fermant entre les montants du châssis.

Les grisaillies également imitées d'après des originaux ne laissent pénétrer qu'un jour tempéré qui ajoute encore à l'aspect général de la salle ; toutes les fermetures, charnières, etc., sont en cuivre jaune.

Un carrellage en céramique d'un joli dessin sert de parquet ; des conduits de chaleur passent dessous.

Le mobilier, les tapis, les lustres et les objets d'art, pour la plupart de l'époque, s'harmonisent très-bien avec la décoration.

La pièce à côté qui est le grand salon est conçue dans un genre tout différent ; au lieu des grandes lignes architecturales que nous rencontrons dans la salle à manger nous trouvons ici une décoration plus librement traitée quoique de très-bon goût.

La porte de communication entre ces deux salles et les deux cheminées se trouve sur le même axe, ce qui produit bon effet et donne à l'ensemble plus d'importance. Cette place assez longue peut être divisée par un rideau en deux salles qui forment encore chacune un salon bien disposé dont les proportions et la symétrie ne laissent rien à désirer.

Cette séparation est accusée par deux piliers qui dissimulent la diminution en largeur d'une des parties de ce salon.

Le plafond, dont la direction des solives est différente pour chaque partie, est séparé par une grande poutre formant soffite et reposant sur les deux piliers.

Dans ce salon nous remarquons d'abord la cheminée en bois de chêne remarquable comme composition et comme travail ; elle est de dimensions moins considérables que celle de la salle à manger ; le manteau saillant avec ses larges frises a presque disparu ; une glace vénitienne, fort à la mode au XVI<sup>e</sup> siècle, et deux beaux candélabres en cuivre jaune en forment la garniture ; au-dessus se trouve un portrait représentant Baudouin de Constantinople.

Au lieu des Gobelins de la salle à manger nous trouvons ici des vieux cuirs ou des étoffes peintes servant de fond soit à des portraits soit à des panneaux décoratifs comme ceux qui se trouvent au-dessus des portes.

La peinture en faïence des piliers qui séparent les deux parties de ce salon est de toute beauté ! Enfin avec la décoration et l'ameublement qui sont de très-bon goût, cette salle nous représente parfaitement les intérieurs de l'an 1600.

La troisième salle qui est la bibliothèque est à peine achevée ; elle nous donne une idée du style déjà très-développé de l'époque de Rubens. Ce n'est pas ce genre parfois baroque que M. Charles-Albert a cherché à représenter ; non, il a su rendre cette époque dans ce qu'elle avait de bon et de beau sans cependant tomber dans les errements de certains artistes d'alors. Ce n'était pas chose facile, aussi le mérite en est d'autant plus grand.

C'est encore la cheminée qui domine ici ; elle est en marbre noir, un bel entablement bien profilé, en chêne garni d'ornements en cuivre, en forme le couronnement. Les deux lustres qui se trouvent aux deux côtés sont portés par des chimères soutenues par des consoles.

Au-dessus nous remarquons une belle boiserie du XVII<sup>e</sup> siècle encadrant deux bonnes copies des portraits d'Albert et d'Isabelle par Rubens ; une statue largement drapée en forme le milieu.

Le tout est très-mouvementé et bien agencé, les boiseries sont en chêne et la dorure tantôt brillante, tantôt mate, selon la valeur du motif ou du membre d'architecture, donne à l'ensemble une bonne tonalité. Après la cheminée c'est la petite porte de communication avec le vestibule qui attire le plus l'attention.

Deux grandes colonnes adossées, d'un grand travail comme sculpture, supportent le couronnement qui se compose d'une architrave, d'une frise et d'un fronton ; les colonnes datent de l'époque et sont en bois de chêne. La porte est divisée en vingt-sept petits panneaux dont la peinture sur fond noir et les ferrailles nickelées sont de très-bon goût et font bon effet.

La porte à deux battants qui sert de communication avec le salon sera garnie de lambrequins et de riches tentures.



La haut lambris en chêne est de toute beauté; les montants et les panneaux à fond noir sont décorés de petites découpures d'un beau travail; les profils délicats et bien saillants sont faits d'après les bons types de l'époque.

Au-dessus nous retrouvons les gobelins représentant des scènes de genre qui sont, pour la plupart, copiées d'après Teniers.

Une annexe à pans coupés ornée de seize anciens vitraux suisses de toute beauté complète cette bibliothèque en lui donnant un petit cachet d'originalité de très bon goût.

Reste encore à citer le plafond à caissons rehaussé de dorures et les volets des fenêtres garnis comme la petite porte de ferrailles nickelées. Dans un des angles se trouve une petite porte dérobée dissimulée par le lambris; elle donne accès à l'escalier de la tour.

En face de cette bibliothèque en traversant le vestibule, se trouve un couloir obscur qui sert de communication entre ce dernier et la cage d'escalier. Là nous remarquons, comme du reste dans tout le bâtiment, que la lumière joue un grand rôle et que les effets en sont bien calculés; c'est ainsi que sans ce couloir obscur l'escalier éclairé par le haut ne produirait pas autant d'effet.

Cet escalier est assez ingénieux comme combinaison; un palier traînant formant galerie sépare les deux rampants qui sont superposés. Au rez-de-chaussée, sous la galerie, un missel devant lequel les fidèles se recueillent avant de gagner leur chambre à coucher en forme avec quelques trophées d'armures la principale décoration.

La cuisine dans sa simplicité répond aussi au programme que s'est tracé l'artiste; quant aux chambres à coucher elles ne sont pas terminées.

Quelques remarques encore sur l'ensemble. La décoration est bien en harmonie avec les meubles et objets d'art datant de l'époque des tentures; les peintures et jusqu'aux gobelins sont bien rendus comme manière de faire et surtout comme tonalité; c'est ainsi que sont ceux que nous possédons encore; le bois de chêne est teinté suivant la nuance adoucie de nos vieux meubles; enfin aucun objet ne brille au détriment d'un autre, tout est fait dans une juste pondération avec un goût et un talent qui font de M. Charles-Albert un artiste.

### CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de l'UNION DES GÉOMÈTRES la circulaire ci-dessous que nous nous faisons un plaisir de publier.

Nous croyons faire chose utile et qui intéresse tous les géomètres de l'agglomération Bruxelloise, en leur faisant connaître l'existence de l'association qui s'est fondée, à Bruxelles, dans le courant du mois d'avril 1876, sous le titre de : SOCIÉTÉ DE L'UNION DES GÉOMÈTRES.

Cette Société est composée exclusivement de géomètres assermentés et praticiens; elle a pour but, d'après ses statuts: 1° D'établir des liens de confraternité et de solidarité entre tous les géomètres de l'agglomération Bruxelloise, et de développer l'esprit de corps et l'union nécessaires à l'exercice indépendant et respecté de cette profession libérale; 2° De soumettre, autant que possible, l'exercice de la profession de géomètre aux mêmes principes d'application pratique;

3° De constituer un syndicat de géomètres dont la mission sera surtout de résoudre les questions professionnelles. Le comité qui dirige la Société et qui forme le syndicat est composé de neuf membres, choisis dans son sein et élus pour le terme d'une année.

Il a pour mission d'élaborer et de soumettre, chaque année, à l'approbation de la Société, un tarif minimum d'honoraires pour tous métrés, mesurages et bornages. Il est chargé, aussi, de décider gratuitement toutes les difficultés et les questions professionnelles qui lui sont soumises de commun accord par les membres de la Société. D'après les statuts, il a également pour mission d'élaborer un projet de mode uniforme de métré pour les constructions, s'appliquant aux différentes catégories de travaux qui s'y rencontrent.

Tout géomètre de l'agglomération Bruxelloise peut faire partie de la Société, dont les conditions d'admission, déterminées par les statuts, sont les suivantes:

- 1° Etre géomètre assermenté, âgé de 21 ans, et être présenté par deux membres;
- 2° La présentation est soumise à un scrutin de ballottage à la simple majorité des voix;
- 3° Payer une cotisation annuelle de 36 francs;
- 4° A partir de la seconde année sociale (1<sup>er</sup> avril 1877), tout membre nouveau est tenu de payer, en outre, un droit d'entrée de 25 francs.

La demande d'admission doit se faire par écrit et être signée par le candidat ainsi que par les deux membres présents. Elle doit mentionner les nom et prénoms, la date et le lieu de naissance, la date de l'obtention du diplôme et le domicile du candidat.

Depuis sa fondation, notre Société a déjà établi et arrêté un tarif minimum d'honoraires pour toutes les opérations des géomètres.

En ce moment, elle commence la discussion du projet de mode uniforme de métré pour les constructions, intitulé Code DE MESURAGE DES BATIMENTS.

Comme il est grandement à désirer que ce travail, d'une importance capitale pour tous les géomètres, soit élaboré par le plus grand nombre d'entre nous et reçoive ainsi la sanction qui lui est nécessaire pour qu'il acquière toute l'autorité voulue et fasse dorénavant loi parmi nous, nous avons saisi cette occasion pour faire appel à toutes les lumières et pour engager nos collègues, qui ignorent encore l'existence de notre Société ou qui n'ont que des notions vagues sur son but

et ses travaux, à en faire partie pour coopérer à l'œuvre entreprise dans l'intérêt commun de tous les géomètres et, en particulier, de ceux de l'agglomération Bruxelloise.

Nous avons la ferme conviction que l'importance des travaux entrepris par notre Société et le but utile qu'elle poursuit seront appréciés sérieusement comme ils le méritent. Aussi espérons-nous voir se réunir à nous tous nos collègues et les voir nous apporter un concours dévoué et une active coopération.

Pour plus amples renseignements, il suffira de demander les statuts de notre Société qui seront envoyés sans retard et mettront à même d'apprécier son but et son organisation dans tous leurs détails.

Toutes les demandes de renseignements et toutes les communications doivent être adressées à M. Lacroix, Ernest, Géomètre expert, Secrétaire de la Société, rue de Stassart, 73, à Ixelles.

Veuillez agréer,  
Le Secrétaire,  
Ernest LACROIX

Le Président,  
A.-J. VOSCH.

### BIBLIOGRAPHIE

Il n'y a pas bien longtemps, on nous demandait s'il existait un Journal des géomètres ou une publication quelconque, organe d'une association de géomètres.

Nous allions répondre que jusque vers 1860 la première association des géomètres belges avait publié un journal, aujourd'hui oublié, quand nous avons reçu le prospectus du *Journal des Géomètres*, revue mensuelle, formant chaque année un beau volume in-8°, avec plusieurs planches.

L'année en cours de publication est la 30<sup>e</sup> année d'existence de ce journal utile; l'abonnement est de 8 francs ou de 12 francs pour la Belgique, selon que l'on demande le journal seul ou accompagné du *Bulletin*.

Le *Journal* examine spécialement les questions qui intéressent directement la profession de géomètre; le *Bulletin* est un recueil de législation, de doctrine et de jurisprudence, et contient les avis et décisions de la Cour de Cassation et des cours républicaines, ainsi que les jugements notables des Tribunaux, les lois, décrets et règlements qui intéressent les géomètres, avec addition de notes, renvois, et observations critiques.

Ces deux publications sont très-utiles et ont une place marquée dans les bibliothèques de Messieurs les toiseurs, métrés, vérificateurs, arpenteurs, etc.; elles intéressent aussi les architectes qui ont si fréquemment des questions intéressantes ou difficiles à examiner.

L'on s'abonne: chez M. Derivry, Directeur général, boulevard Sarrazin, à Noyon (France), ou chez M. Everling, libraire à Arlon (Belgique).

*Traité pratique des pontons, ponts et viaducs en maçonnerie et des aqueducs en maçonnerie et en poterie* par ADOLPHE CHARPENTIER.

Cet ouvrage, très-complet, forme un volume in-8° avec planches que l'on peut se procurer à la librairie Deeq et Duhent, rue de la Madeleine, 9, à Bruxelles.

Il contient quantité de renseignements très-utiles tant sur les questions de statistique que sur la technique de l'art de construire; il se termine par l'examen de tout ce que comprend la rédaction d'un projet d'ouvrage d'art.

### FAITS DIVERS.

**Concours. — Anvers.** L'Administration communale fait appel aux architectes belges pour la rédaction de projets d'un musée à construire dans un quartier nouveau de notre métropole commerciale. Le programme contenant toutes les conditions du concours et divers plans forme un volume; la place restreinte dont nous disposons nous fait renoncer, à regret, à le donner in-extenso à nos lecteurs que nous prions de vouloir bien s'adresser à Monsieur J. De Craen, secrétaire communal à Anvers, qui s'empressera de satisfaire aux demandes qui lui seront faites.

Nous dirons seulement que les projets doivent être rendus avant le 1<sup>er</sup> août prochain; et que trois primes: 10000 francs, 5000 et 3000 seront données aux 3 projets qui paraîtront répondre le mieux au but que se propose l'Administration communale et qui seront désignés par le Jury.

L'auteur du projet classé premier pourra être chargé de l'exécution.

**Barcelone (Espagne). Concours pour la construction d'un édifice destiné aux établissements d'instruction publique.**

Le programme, qui a été publié par la *Revista de la Sociedad central de Arquitectos* en date du 23 février, sera envoyé à toute personne qui en fera la demande à Monsieur le Secrétaire de la députation à Barcelone.

La construction de l'édifice projeté pourra être confiée à l'auteur du projet qui sera classé premier; le prix accordé à ce projet consistera en une somme de 20000 francs et un diplôme d'honneur, et les honoraires, au cas d'exécution, seront de dix mille francs l'an.

Ce concours est divisé en 2 parties: un concours préparatoire qui consiste en l'envoi par les concurrents, avant mai prochain, d'avant projets assez complets pour que la pensée de l'auteur puisse être bien interprétée. Parmi ces projets, le jury choisira ceux qui lui paraîtront le plus acceptables jusqu'à concurrence des deux tiers du nombre de projets présentés, sans qu'il puisse en être choisi plus de douze.

Les auteurs recevront une prime de 1000 francs, la commission conservant leurs œuvres; ces lauréats du premier concours seront admis à fournir endéans les 6 mois, c'est-à-dire avant novembre, les projets définitifs.

**Concours à Harlem (Hollande).** Ce concours ouvert par la Fondation Teyler, à Harlem, a pour objet l'agrandissement du Musée par la construction de salles nouvelles devant recevoir différentes collections et aussi la construction d'une grande et d'une petite salle de réunions.

Il sera décerné une prime de deux mille florins (4200 frs) et différentes primes de 500 florins (1050 francs) aux projets désignés par le Jury.

Pour le programme s'adresser ou à la dite fondation ou à la librairie Deeq et Duhent, rue de la Madeleine 9, à Bruxelles, qui l'expédiera contre remboursement (un franc).

### Exposition universelle de Paris 1878.

3 février 1877.

Mercredi expirait le dernier délai accordé pour la demande d'admission à l'Exposition universelle de 1878.

Les inscriptions enregistrées s'élèvent jusqu'à présent à plus de 15,000, non compris les sections des beaux-arts, de l'agriculture, de l'éthnographie, de l'archéologie et des sciences biologiques.

On pense qu'avec les inscriptions de toutes ces classes, le chiffre des exposants atteindra 25,000.

En 1867, le total était d'environ 20,000.

\*\*

1,200 voitures de moellons et de remblais arrivent chaque jour au Champ de Mars.

Le matériel de l'entreprise, qu'on évalue à près de 600,000 francs, se compose de 130 wagons et de 25 machines à vapeur, grues, turbines, locomobiles, etc.

Le nombre des ouvriers est de 2,000 environ.

Certains des piliers de soutènement que l'on construit au Trocadéro mesurent 300 mètres cubes; on ne s'en étonnera pas lorsqu'on saura que ces piliers auront à supporter la masse énorme de 12 millions de kilogrammes de maçonnerie.

Dans la grande tranchée circulaire du pavillon central, les murs de fondation ont près de 4 mètres d'épaisseur.

\*\*

La plus grande activité règne dans les chantiers de l'Exposition. 650 ouvriers travaillent actuellement dans les sous-sols; 850 en plein air. Cette armée de 1,500 ouvriers est sous la surveillance de trois architectes, anciens élèves de l'Ecole des beaux-arts, et de trois conducteurs des ponts-et-chaussées, dirigés par un chef de section et un chef de service, qui eux-mêmes reçoivent des ordres de MM. Bourdais et Davioud, architectes, au-dessus desquels est placé M. Duval, ingénieur en chef. Telle est l'organisation qui préside à ces importants travaux.

Dans les fouilles, on a établi une couche de béton de 2 mètres d'épaisseur. On construit actuellement les piliers des phares, qui auront 80 mètres de hauteur, c'est-à-dire 14 mètres de plus que les tours de Notre-Dame. Les trois quarts des murs circulaires, fondations et soubassements, sont exécutés. Ces travaux, élevés à la cote de 61,50 au-dessus du niveau de la mer, doivent être terminés au 1<sup>er</sup> mars, époque à laquelle commencera la partie architecturale.

On a renoncé à extraire les matériaux sur les lieux. On a fait venir d'Arcueil le moellon, qui est d'une qualité supérieure.

Le palais des fêtes sera surélevé de 5 mètres. Cette rotonde aura, comme on sait, 100 mètres de diamètre et contiendra 6,000 personnes. Les galeries, d'un développement de 105 mètres chacune, auront 25 mètres de largeur.

Grâce au nivellement et à l'agrandissement de la place Trocadéro, la rue Franklin va être abaissée de 4 à 5 mètres.

On achève le mur de soutènement d'hydrothérapie qui longe l'avenue Gabriel-Delessert, que l'on vient de terminer à la grande satisfaction des habitants de Passy.

### BORDEREAU

DES

### PRIX DES TRAVAUX USUELS.

CHARPENTE		Fr.	Cs.
Charpentes ordinaires, gîtes et toitures en bois de sapin rouge du commerce de 0.07 x 0.18 (2 1/2 x 7 pouces) et 0.08 x 0.23 (3 x 9 pouces). Main d'œuvre	le mètr. cube	20	>
Charpenterie légère, combles, cloisons, contregitages unis, paliers d'escaliers et gîtes sur poutrelles en fer, sciés dans des gîtes du commerce. Main-d'œuvre	>	30	>
Les clous d'ancre et de schèques ne sont pas compris dans les prix.			
Les clous nécessaires pour gitages, contregitages et cloisons y sont compris.			
Le bénéfice à prélever sur les bois est de 10 p. c. Il sera tenu compte également de 5 p. c. pour la perte de bois.			
Grosses charpentes composées de pièces sciées dans des poutres ou des poutrelles. Main-d'œuvre.	>	40	>
Le bénéfice à prélever sur les bois est de 10 p. c. Il sera tenu compte également de 15 p. c. pour la perte de bois.			
Les armatures formées de plusieurs poutrelles en fer avec blocs et gîtes seront mesurées au grand cube et au prix des gitages.			
Les armatures formées d'une seule poutrelle en fer et de deux gîtes seront mesurées comme trois gîtes.			
Les bois pour étançonages ou autres usages spéciaux (gîtes, poutres ou poutrelles) seront comptés non-compris la main-d'œuvre. En location	le mètr. cube	30	>



Table listing construction items such as 'La location ne pourra dépasser six mois.', 'Patin de corniches et contreplâtres de plafonds', 'Contreplâtres cintrés pour vestibules, etc.', 'Voliges en sapin rouge du Nord de 0.025 d'épaisseur', etc.

MENUISERIE

CORNICHES DROITES.

Table listing items under 'CORNICHES DROITES' such as 'Corniches en bois de sapin rouge du Nord avec blocs en vieux chêne à modillons et denticules de 0.60 de hauteur et de 0.60 de saillie', 'Corniches sans modillons avec denticules de 0.40 de hauteur et de 0.40 de saillie', etc.

CHASSIS.

Table listing items under 'CHASSIS' such as 'Chassis, vénitiennes et portes balcons en bois de chêne foncé à peindre, assemblages à embrèvements, dormants avec raipliqués intérieures à baguettes', 'Chassis, vénitiennes et portes balcons, en bois de sapin de Dantzig ou d'Amérique à peindre avec bourrelets et rejets d'eau en chêne', etc.

ESCALIERS.

Table listing items under 'ESCALIERS' such as 'Escaliers en bois de hêtre sur quartier, marches droites de 0.043 d'épaisseur sur 1.00 de longueur et 0.27 à 0.30 de largeur', 'Limons trainants avec balustras et main courante', 'Mêmes escaliers à marches obliques de 1.00 de longueur, limons unis droits entaillés', etc.

Table listing items such as 'Limons trainants droits avec balustras et main courante', 'Escaliers, marches droites de 0.043 d'épaisseur, 1.00 de longueur et 0.27 à 0.30 de largeur en bois de hêtre', 'Les mêmes escaliers à marches obliques avec limons droits', 'Limons trainants droits avec balustras et main courante', etc.

MAINS COURANTES ET BALUSTRADES.

Table listing items under 'MAINS COURANTES ET BALUSTRADES' such as 'Main courante de 0.07 x 0.08 à appliquer sur balustrade en fer', '1° en acajou ou en chêne poli, les parties droites', '2° Id. id. id. id. droites', '3° Id. poli en noir id. droites', '4° Id. id. id. courbes', etc.

PORTES INTÉRIEURES.

Table listing items under 'PORTES INTÉRIEURES' such as 'NOTA. Les portes intérieures seront exécutées en bois de sapin rouge du Nord à peindre, les chambranles sans crossettes et les panneaux des portes en bois blanc sans ornements de 0.020 d'épaisseur', '1° Portes doubles, les ouvrants ayant au maximum de 3.00 x 1.50', '2° Portes simples, les ouvrants ayant au maximum de 2.20 x 0.90', etc.

Table listing items such as 'Portes à fortes ou doubles embrèures, avec ébrasements unis et chambranles à moulures de 0.15 de largeur, la forte moulure du chambranle ayant au maximum de 0.035 d'épaisseur', 'Portes doubles à 3 panneaux, assemblages de 0.043', 'Portes simples à 3 panneaux, assemblages de 0.043', etc.

Table listing items such as 'Portes à moulures simples aux assemblages, à deux panneaux, ébrasements unis et chambranles de 0.105 de largeur, la moulure ayant au maximum 0.023 d'épaisseur', 'Portes sans moulures aux assemblages, à deux panneaux avec ébrasements et chambranles unis', etc.

Table listing items such as 'NOTA. Les quadruples portes sont comptées comme deux portes doubles.', 'Les portes avec assemblages de 0.035 d'épaisseur et encadrement de 0.085 d'épaisseur sont du même prix que celles avec assemblages de 0.043 d'épaisseur sans encadrements.', 'Portes à fortes ou doubles embrèures en chêne à vernir ou à cirer, avec ébrasements unis, assemblages plaqués de 0.043 d'épaisseur et avec encadrements, etc.', etc.

Table listing items such as 'NOTA. Lorsque les portes auront des ébrasements en sapin à peindre d'une largeur supérieure à 0.40, on devra majorer leur prix pour les ébrasements.', 'Pour les ébrasements à panneaux en sapin à peindre ayant au maximum 0.40 de largeur et 0.023 d'épaisseur à moulures poussées au bois, on comptera un supplément par double porte', 'Supplément pour une face de porte avec chambranles à crossettes aux montants', 'Suppléments pour coins ronds ou carrés aux angles des panneaux des portes', etc.

Table listing items such as 'Les charnières, briquets, docks et serrures ne sont pas compris dans les prix des portes, mais leur pose sera faite aux frais du menuisier.', 'Charnières en fer. avec vis. la couple. 2 >', 'Briquets, fer et cuivre, petit modèle id. 3 >', 'Id. id. grand modèle id. 5 >', 'Id. id. id. à démonter id. 7 >'.

PORTES EXTERIEURES.

Table listing items such as 'Portes extérieures sur dormants ou sur équerres, pour courtes et remises, assemblages de 0.06 d'épaisseur, panneaux de 0.023 d'épaisseur à baguettes sans ferrures', 'En bois de sapin à peindre le mèt. carré 25 >', 'Id. de chêne à vernir id. 45 >', 'Portes sur dormants à moulures poussées aux assemblages, ayant au maximum 2.20 x 0.90 de jour:', '1° En sapin à peindre avec assemblages de 0.043 id. de 0.035 la pièce. 35 >', etc.

PERSIENNES ET VOLETS.

Table listing items such as 'Persiennes à 2 ou 3 panneaux, le panneau supérieur étant à planchettes, assemblages de 0.043 d'épaisseur, sans ferrures:', '1° En sapin de Dantzig ou d'Amérique à peindre. le mèt. carré. 20 >', '2° En chêne à peindre id. 26 >', 'Persiennes à planchettes fixes sur toute la hauteur, assemblages de 0.043 d'épaisseur, sans ferrures:', '1° En sapin de Dantzig ou d'Amérique à peindre. id. 24 >', '2° En chêne à peindre id. 28 >', etc.

ÉBRASEMENTS ET CHAMBRANLES.

Table listing items such as 'Ébrasements unis pour châssis et passages en bois de sapin à peindre. le mèt. carré. 8 >', 'Ébrasements à panneaux pour châssis et passages en bois de sapin à peindre id. 15 >', 'Chambranles de châssis de 0.06 à 0.07 de largeur et de 0.023 d'épaisseur en sapin à peindre le mèt. carré. 1 10 >', 'Chambranles à moulures pour châssis et passages depuis 0.10 de largeur:', 'En bois de sapin de 0.023 d'épaisseur le mèt. carré. 12 >', etc.

BOISERIES D'ÉCURIES.

Table listing items such as 'Stalles et boxes sans bourrelets ni corniches avec panneaux à baguettes, d'une épaisseur de 0.043 pour les assemblages et les panneaux:', '1° En chêne à vernir id. 30 >', '2° En hêtre id. id. 25 >', '3° Id. à peindre id. 22 >', 'Stalles et boxes, assemblages de 0.06 d'épaisseur et panneaux à baguettes de 0.043 d'épaisseur:', '1° En chêne à vernir id. 25 >', '2° En hêtre id. id. 30 >', '3° Id. à peindre id. 27 >'.

BOISERIES DE SELLERIE.

Table listing items such as 'Boiseries contre murs composées de montants de 0.043 d'épaisseur et de 0.21 de largeur avec portelles et porte-harnais:', '1° En sapin à vernir id. la pièce. 30 >', '2° Id. à peindre id. 25 >', 'Boiseries contre murs composées de montants de 0.043 d'épaisseur et de 0.21 de largeur avec portelles et porte-harnais, l'intervalle entre les montants étant rempli par des planches sur murs à baguettes, avec plinthe à moulure et petite corniche:', '1° En sapin à vernir id. le mèt. carré 25 >', '2° Id. à peindre id. 20 >'.

BOISERIES DE SELLERIE.

Table listing items such as 'Boiseries contre murs composées de montants de 0.043 sur 0.21 avec porte-selles et porte-harnais et de travers de 0.043 formant assemblages avec panneaux de 0.023 d'épaisseur à baguettes, avec plinthe à moulures et corniches:', '1° En sapin à vernir id. 35 >', '2° Id. à peindre id. 30 >'.

SIÈGES DE LIEUX D'AISANCES.

Table listing items such as 'Boiseries de lieux d'aisances avec assemblages de 0.023 d'épaisseur avec siège et panneaux inférieurs mobiles avec ou sans lambris:', '1° En acajou ou chêne poli id. 75 >', '2° En chêne à vernir id. 60 >', '3° Id. ordinaire uni (pour souterrains) id. 25 >'.

DIVERS.

Table listing items such as 'Boiseries en sapin à peindre de 0.023 d'épaisseur, avec panneaux et portes pour cacher les tuyaux, etc., sans ferrures. id. 15 >'.

PLANCHERS ET PLINTHES.

Table listing items such as 'Planchers en bois de chêne foncé 1° qualité du pays à joints recouverts sans frise de 0.022 d'épaisseur et d'environ 0.10 de largeur id. 18 >', 'Planchers en bois de chêne ordinaire de 0.022 d'épaisseur id. 15 >', 'Planchers en sapin à vernir en planches étroites id. 8 50 >', 'Planchers en bois de sapin Mémel:', '1° choix à peindre, sans nœuds id. 7 75 >', '2° choix, à peindre id. 5 50 >', '3° choix, à peindre id. 4 50 >', 'Planchers en planches étroites de Suède:', '1° choix, à peindre sans nœuds id. 5 50 >', '2° choix, à peindre id. 4 75 >', '3° choix, à peindre id. 4 >', 'Plinthés troites unies, 3/4 x 0.15 de hauteur. le mèt. carré. > 82 >', 'Id. id. 2/4 x 0.15 id. > 65 >', 'Plinthés droites à moulures, 0.023 x 0.18 à 0.20 id. 1 40 >'.